

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

Ministère de l'éducation nationale, de
l'enseignement supérieur et de la
recherche

Arrêté du 14 janvier 2015 portant nomination des membres du comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire

La ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche,

Vu la loi n° 83-634 du 13 juillet 1983 modifiée portant droits et obligations des fonctionnaires, ensemble la loi n° 84-16 du 11 janvier 1984 modifiée portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique de l'Etat ;

Vu le décret n° 2011-184 du 15 février 2011 modifié relatif aux comités techniques dans les administrations et les établissements publics de l'Etat ;

Vu le décret n° 2014-1092 du 26 septembre 2014 relatif à la création de comités techniques auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche ;

Vu le procès-verbal de dépouillement du scrutin et de répartition des sièges du 5 décembre 2014 ;

Arrête :

Article 1^{er}

Le comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire institué auprès de la ministre de l'éducation nationale, de l'enseignement supérieur et de la recherche comprend, outre la ministre ou son représentant qui le préside, la directrice générale des ressources humaines.

Article 2

Sont nommés en qualité de représentants du personnel au comité technique des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire les dix membres titulaires et dix membres suppléants, élus au scrutin de liste dans les conditions fixées à l'article 13 du décret du 15 février 2011 susvisé, suivants :

I. - Au titre du Syndicat national de l'enseignement supérieur – Fédération syndicale unitaire (SNESUP-FSU)

a) Représentants titulaires (4)

Marc NEVEU, Julie CLAUSTRE-MAYADE, Florence JANY-CATRICE, Heidi CHARVIN

b) Représentants suppléants (4)

Françoise PAPA, Catherine DEVILLE-CAVELLIN, Jean FABBRI, Thierry LABICA

II. - Au titre du Syndicat général de l'Education nationale – Confédération française démocratique du travail (SGEN-CFDT)

a) Représentants titulaires (2)

Jean-Philippe CASSAR, Danièle GROSHENY

b) Représentants suppléants (2)

Jean-Marie FILLOQUE, Karine DUVIGNAU

III. – Au titre de Sup'Recherche Union nationale des syndicats autonomes (Sup'Recherche UNSA)

a) Représentant titulaire (1)

Stéphane LEYMARIE

b) Représentant suppléant (1)

Véronique BENZAKEN

IV. – Au titre de la Fédération de l'enseignement, de la culture et de la formation professionnelle Force ouvrière (SupAutonome-FO et SNPREES-FO)

a) Représentant titulaire (1)

Michel GAY

b) Représentant suppléant (1)

Sylvain EXCOFFON

V. – Au titre de la Fédération des syndicats solidaires, unitaires et démocratiques-éducation (Sud éducation)

a) Représentant titulaire (1)

Cécile QUANTIN

b) Représentant suppléant (1)

Gilles FRAPPER

VI. – Au titre de la Fédération de l'éducation, de la recherche et de la culture Sup Confédération générale du travail (Ferc Sup CGT)

a) Représentant titulaire (1)

Nathalie PEYREBONNE

b) Représentant suppléant (1)

Jérôme VALLUY

Article 3

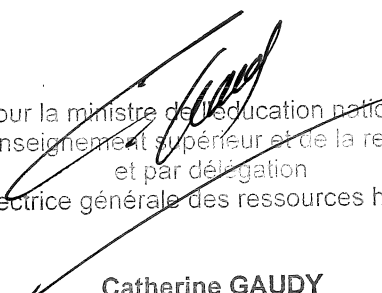
L'arrêté du 3 mai 2010 portant nomination au comité technique paritaire des personnels enseignants titulaires et stagiaires de statut universitaire est abrogé.

Article 4

La directrice générale des ressources humaines est chargée de l'exécution du présent arrêté qui sera publié sur le site <http://www.enseignementsup-recherche.gouv.fr>.

Fait le **14 JAN. 2015**

La ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
Pour la ministre et par délégation,
La directrice générale des ressources humaines,


Pour la ministre de l'éducation nationale,
de l'enseignement supérieur et de la recherche,
et par délégation
la directrice générale des ressources humaines

Catherine GAUDY